

Notice d'installation



412 115 + 412 029 à 412035 et 412 037 à 412 041

Hygrolix



À remettre à
l'utilisateur
après installation



06/01 - CHY5 - 626
06/01 - CHY5 - 628

Ventilation Hygro-réglable

FAMILLE 4
N°NM 4011
INDICE T
DATE 04 08



N° Azur : 0 810 0 810 69

Site internet : www.atlantic-ventilation.com

Vous allez procéder à l'installation de votre groupe HYGROLIX. Nous vous remercions d'avoir choisi ATLANTIC Climatisation & Ventilation et sommes fiers de la confiance que vous nous accordez.

Cet appareil est destiné à la ventilation des maisons individuelles. L'extraction se fait par les bouches placées en cuisine, WC et salle de bain. L'arrivée d'air neuf se fait par les entrées d'air placées au dessus des fenêtres.

Appareil prévu pour être raccordé à des bouches d'extraction hygro-réglables et associé conformément à l'avis technique 14/07-1194*V1 soit :

- à des entrées d'air auto réglables (système hygro A).
- à des entrées d'air hygro-réglables (système hygro B).

Les performances aérodynamiques et acoustiques du groupe Hygrolix sont garanties avec les bouches à hygro-réglables d'ATLANTIC et les entrées d'air ATLANTIC.

1. Avertissements généraux

Avant l'installation lire attentivement les instructions ci-dessous :

- En cas d'inobservation des conseils et avertissements contenus dans cette notice, le fabricant ne peut être considéré comme responsable des dommages subis par les personnes ou les biens.
- La notice décrit comment installer, utiliser et entretenir correctement l'appareil. Son respect permet de garantir l'efficacité et la longévité de l'appareil.
- Cette appareil n'est prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalable concernant l'utilisation de l'appareil.
- Ne raccorder l'appareil au réseau que si ce dernier correspond aux caractéristiques inscrites sur la plaque de l'appareil.
- Ne pas utiliser cet appareil pour un usage différent de celui pour lequel il est destiné.
- Après déballage, s'assurer qu'il n'a pas subi de dommages, sinon s'adresser à votre revendeur.
- Installé ou entreposé, l'appareil doit rester hors de portée des enfants.
- Ne pas toucher l'appareil avec une partie du corps humide ou mouillée (mains, pieds. . .)
- Température maximum d'utilisation : 40 °C
- Ne pas placer l'appareil directement aux intempéries et le protéger des projections d'eau.
- Le rejet de l'appareil ne doit pas se faire dans des conduits destinés à l'évacuation de fumées provenant d'appareils à combustion. Il doit se faire séparément et être relié à l'extérieur.
- Si le logement pour lequel l'appareil est destiné est équipé d'un appareil à combustion (poêle, chauffe-eau à gaz, chaudière à gaz, ...) vérifier que ce dernier est de type "étanche". Sinon, et si la réglementation le permet, il faut s'assurer qu'une entrée d'air située à proximité de l'appareil garantisse une bonne combustion.

***Ce matériel doit être installé par des personnes ayant une qualification appropriée.
L'installation doit répondre à la norme NF C 15-100 et aux règles de l'art. Chaque produit ou composant entrant dans cette installation doit également être conforme aux normes qui lui sont applicables.***

Votre système de VMC doit fonctionner 24h/24.

2. Caractéristiques et composants

Caisson en polypropylène équipé de 4 piquages démontables Ø80 pour les sanitaires ; 1 piquage Ø125 intégré pour la cuisine ; 1 piquage Ø125 intégré pour le rejet.

Motoventilateur à action en acier galvanisé Ø160, roulement à billes étanches graissés à vie, rotor extérieur, protection thermique.

- Alimentation : 230 V~ 50 Hz
- Consommation maxi : 45W
- Intensité maxi : 0.2A
- Poids : 2.9 Kg

3. Solutions techniques pour la réglementation thermique 2005.

Type d'Hygro	Classe	Points	Pabs (W-Th-C)		
			T3 au T5	T6	T7
Hygro A	D	2	36	37	
Hygro B	C	3	36	36	36

4. Configurations d'installation

Configuration minimale à respecter pour l'Hygro type A (Atec n° 14/07-1194*v1)

Nombre pièces principales	Entrées d'air				Bouches d'extraction			
	Séjour		Chambre		Cuisine	Salle de bain	WC	Salle d'eau
	Acoustique	Standard	Acoustique	Standard				
T3	EA 45 pac2	EA G 45	EA 30 pac2	EA G 30	BHPC 10/135	BHP SDB 10/45	PBWC 5/30	BHP SDB 5/40
T4	EA 45 pac2	EA G 45	EA 45 pac2	EA G 45	BHPC 10/135	BHP SDB 10/45	PBWC 5/30	BHP SDB 5/40
T5	EA 45 pac2	EA G 45	EA 30 pac2	EA G 30	BHPC 12/135	BHP SDB 10/45	PB 80 A 30*	BHP SDB 5/40
T6	EA 30 pac2 +EA 22 pac2	EA G 30 +EA G 22	EA 22 pac2	EA G 22	BHPC 12/135	BHP SDB 10/45	PB 80 A 30*	BHP SDB 5/40
T7 et +	EA 45 Pac2	EA G45	EA 22 pac2	EA G 22	BHPC 10/135	BHP SDB 10/45	PB 80 A 30*	BHP SDB 5/40

* Si plusieurs WC, utiliser PB 80 A 15 (15m3/h) pour tous les WC.

Configuration supplémentaire

Nombre de pièces principales	Salle de Bain supplémentaire	WC supplémentaire	Salle d'eau
T3 / T4	BHP SDB 10/45	PBWC 5/30	BHP SDB 5/40
T5 et +	BHP SDB 10/45	PB 80 A 15	BHP SDB 5/40

Une salle d'eau est une pièce équipée d'un point d'eau mais sans baignoire ni douche (exemples : Buanderie, Cellier, Cabinet de toilette avec lavabo).

Configuration minimale à respecter pour l'Hygro type B (Atec n° 14/07-1194*v1)

Nombre pièces principales	Entrées d'air				Bouches d'extraction			
	Séjour		Chambre		Cuisine	Salle de bain	WC	Salle d'eau
	Acoustique	Standard	Acoustique	Standard				
T3	EB 6/45 pac2	EB compact 2	EB 6/45 pac2	EB compact 2	BHPC 10/120	BHP SDB 10/40	PBWC 5/30	BHP SDB 5/40
T4	EB 6/45 pac2	EB compact 2	EB 6/45 pac2	EB compact 2	BHPC 10/120	BHP SDB 10/40	PBWC 5/30	BHP SDB 5/40
T5	2 x EB 6/45 pac2	2 x EB compact 2	EB 6/45 pac2	EB compact 2	BHPC 10/135	BHP SDB 10/40	PBWC 5/30	BHP SDB 5/40
T6	2 x EB 6/45 pac2	2 x EB compact 2	EB 6/45 pac2	EB compact 2	BHPC 10/135	BHP SDB 10/40	PBWC 5/30	BHP SDB 5/40
T7 et +	2 x EB 6/45 pac2	2 x EB compact 2	EB 6/45 pac2	EB compact 2	BHPC 10/135	BHP SDB 10/40	PBWC 5/30	BHP SDB 5/40

Configuration supplémentaire

Nombre de pièces principales	Salle de Bain supplémentaire	WC supplémentaire	Salle d'eau
Tout type de logement	BHP SDB 10/40	PBWC 5/30	BHP SDB 5/40

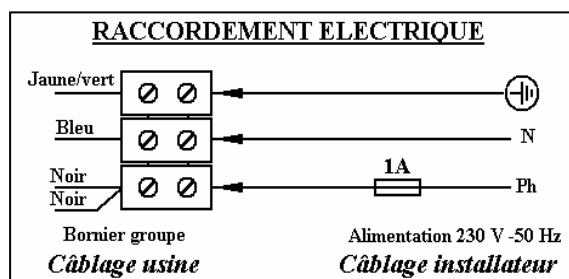
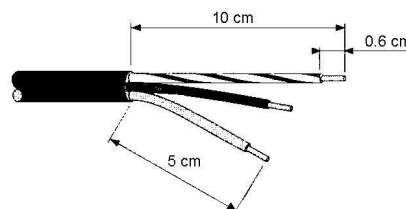
Une salle d'eau est une pièce équipée d'un point d'eau mais sans baignoire ni douche (exemples : Buanderie, Cellier, Cabinet de toilette avec lavabo).

5. Installation

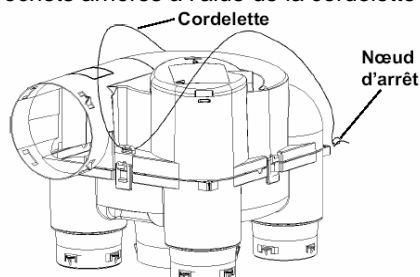
Choisir un emplacement le plus central possible par rapport aux bouches d'extractions et le plus près possible de la cuisine.

- **TOUJOURS TRAVAILLER HORS TENSION** : Ouvrir le couvercle du boîtier électrique à l'aide d'un tournevis.
Alimentation avec un câble rigide 3G1,5 mm², double isolation. Protection (non fournie) : Prévoir un moyen de déconnection dans les canalisations fixes conformément aux règles d'installation.
- ✓ Raccorder suivant le schéma ci-contre, le câble doit passer par l'ouverture prévue à cet effet, et circuler entre les chicanes afin d'éviter tout risque d'arrachement.
- ✓ Remettre le couvercle en place.
- ✓ Le fixer avec la vis fournie dans la boîte de raccordement.

EXTREMITE CABLE ALIMENTATION



- Raccorder le conduit Ø125 de la cuisine au piquage central (non démontable) en prenant soin de l'enfoncer suffisamment afin d'obtenir une bonne étanchéité.
- Procéder à l'accrochage du groupe HYGROLIX.
Celui-ci doit être suspendu à la charpente par les crochets prévus dans les 4 angles, ou en utilisant l'anneau situé près du rejet et les deux crochets arrières à l'aide de la cordelette fournie.



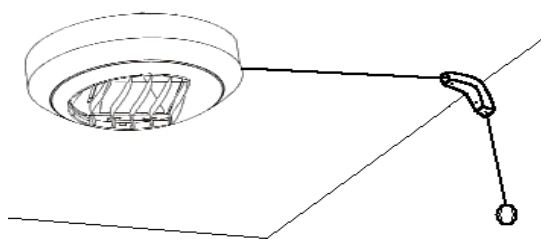
- Raccorder les piquages sanitaires (Ø80, jaunes) en procédant comme suit :

✓

6. Conseils d'installation

➤ *Conduits :*

Si vous n'utilisez pas des conduits souples calorifugés références T82CR et T127CR, il est **impératif** d'éviter la condensation en isolant les conduits.



7. Entretien

Groupe d'extraction VMC HYGROLIX : une fois par an

- Séparer les 2 coquilles en ouvrant les pattes de fixation avec un tournevis plat.
- Dépoussiérer la turbine à l'aide d'un pinceau sec.
- Ré assembler les 2 coquilles et refermer les pattes de fixations.
- S'assurer que les conduits sont bien en place.



Avant toute opération sur le groupe Hygrolix ou sur les bouches électriques, couper l'alimentation électrique et vérifier qu'elle ne peut être rétablie accidentellement.

Bouches d'extraction : deux fois par an au minimum

- Retirer le corps de la platine. La platine solidaire du conduit ne doit pas être déposée.
- Nettoyer le corps de la bouche à l'eau savonneuse sans démonter le volet.
- Vérifier les piles pour les bouches à détection.
- Remonter le corps sur la platine.

Entrées d'air autoréglables : une fois par an au minimum

- Démontez les capots des entrées d'air et nettoyez l'intérieur avec une éponge humide (en prenant soin de les repérer afin de les remonter sur leur fenêtre respective).
- Ne pas démonter la lame ou l'élément support de lame à l'intérieur du capot.
- Nettoyer le socle avec une éponge.
- Le socle ne doit pas être démonté de la menuiserie.

Entrées d'air hygroréglables : une fois par an au minimum

- Démontez le capot de l'entrée d'air et nettoyez l'intérieur avec une éponge humide. Ne pas démonter le volet et le système de commande hygroréglable.
- Nettoyer le socle avec une éponge.
- Le socle ne doit pas être démonté de la menuiserie.

8. Anomalie de fonctionnement

Le moteur de l'appareil est équipé d'une protection thermique à réarmement manuel. En cas de surchauffe accidentelle, la protection se déclenche et ne peut être ré-enclenchée qu'après refroidissement en coupant l'alimentation électrique durant quelques secondes. Un déclenchement est généralement dû à une panne du moteur, contacter le service après vente en cas de déclenchements répétés.

L'appareil ne fonctionne pas → Vérifier qu'il est mis sous tension / Vérifier le fusible / Vérifier que rien ne bloque la turbine.

L'appareil est bruyant → Vérifier que rien ne touche la turbine / Vérifier le type et la pose des conduits.

Le débit d'air semble insuffisant → Vérifier que les conduits sont bien raccordés et non écrasés.

9. Garantie

Cet appareil est garanti deux ans à compter de la date d'achat contre tous défauts de fabrication.

Dans ce cadre, ATLANTIC Climatisation & Ventilation assure l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses après expertise par son service après vente. En aucun cas, la garantie ne peut couvrir les frais annexes, qu'il s'agisse de main d'œuvre, déplacement ou indemnité de quelque nature qu'elle soit. La garantie ne couvre pas les dommages dus à une installation non conforme à la présente notice, une utilisation impropre ou une tentative de réparation par du personnel non qualifié.

En cas de problème, merci de vous adresser à votre installateur ou, à défaut, à votre revendeur.

10. Protection de l'environnement

Traitement des appareils électriques ou électroniques en fin de vie (applicable dans les pays de l'union européenne et les autres pays disposant de systèmes de collecte sélective)
Ce logo indique que ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. Pour toute information supplémentaire au sujet du recyclage de ce produit, vous pouvez contacter votre municipalité, votre déchetterie ou le magasin où vous avez acheté le produit.

